



HONORAIRES DE TRANSACTIONS
IMMOBILIERES

(Applicables sur le prix de vente TTC des biens)

Supérieur à 1.000.001 €	5%	maximum
De 100.001 € à 1.000.000 €	6%	maximum
De 30.001 € à 100.000 €	7%	maximum
De 1€ à 30.000 €		3.000 € forfaitaires

(non cumulatif)

HONORAIRES DE LOCATIONS

HONORAIRES TTC (Décret du 01/08/2014) (TVA en vigueur 20%)

1) Honoraires de négociation (exclusivement à la charge du bailleur)

Studio 180€ TTC	3 Pièces 300€ TTC
2 Pièces 240€ TTC	4 Pièces 360€ TTC

2) Honoraires de visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail :

10€ TTC par m² à la charge du locataire
10 € TTC par m² à la charge du bailleur

3) Honoraires d'état des lieux :

3€ TTC par m² à la charge du locataire
3€ TTC par m² à la charge du bailleur